

CONVENTION COLLECTIVE 2020-23

PARTICULARITÉS CENTRE JEUNESSE

PRIME CENTRE JEUNESSE

Prime de 4% pour tout le personnel œuvrant en Centre jeunesse.

Dispose de la prime TGC (aucun paiement des banques d'heures TGC au prorata du temps accumulé)

TITULARISATION

Titularisation à 3 jours par semaine.

Pour toutes les personnes salariées œuvrant en Centre Jeunesse.

Critères permettant à une personne de s'exclure de la titularisation sont prévus.

L'application doit être convenue avec l'Employeur.

La titularisation doit se faire dans les 12 mois suivants la signature de la convention.

PROJETS PILOTES

Co-intervention secteur psychosocial : paier une nouvelle personne salariée à un.e intervenant.e d'expérience

Intervenant pivot secteur psychosocial : assurer le continuum de services pour l'utilisateur et sa famille avec les différents professionnels impliqués

Communauté de pratique : mettre en place des outils de soutien à la pratique afin de développer l'analyse clinique et les compétences en matière d'intervention jeunesse. Développer un savoir collectif.

PRIME POUR CERTAINS SECTEURS EN CENTRE JEUNESSE

Prime de 3% supplémentaire pour les secteurs suivants :

- RTS
- Évaluation-orientation
- Application des mesures
- Révision des mesures